



MAIRIE DE LORRY-LES-METZ

46, Grand-Rue
57050 LORRY-LES-METZ
téléphone : 0387313250

DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Déclaration Préalable formulée le : 02/07/23 par : Monsieur KIFFER Christophe Loïc demeurant à : 6 le Clos de la Lande Impasse de la Lande 87270 COUZEIX pour : Clôture Coupe et abattage d'arbres sur un terrain sis à : 1 route de woippy LORRY-LES-METZ	Dossier N° : DP 57415 23 Y0052 Surface d'emprise : Surface de plancher : Nb de logements : Destination : Remplacement de la clôture partiellement brûlée lors de l'incendie Coupe et replantation d'une haie d'arbres et arbustes morts et brûlés
--	---

LE MAIRE

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu les plans et documents joints à la demande ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 421-4 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 22/06/2017 et sa modification simplifiée n°1 du 20/09/2021 ;

Vu l'avis de GRTgaz en date du 18/07/2023, joint en annexe ;

Considérant l'article 5.3. des dispositions générales relatif à la préservation des continuités écologiques et de la trame vert et bleue disposant que « les clôtures [...] ne peuvent y être autorisées que dans la mesure où elles ne constituent pas une entrave au déplacement de la petite faune » ;

Considérant qu'une bande de 20 mètres sur la partie arrière du terrain situé sur la parcelle cadastrale section 04 numéro 111 est concernée par un espace contribuant aux continuités écologiques à la Trame Verte et Bleue ;

Considérant que la partie de la clôture située dans cette espace ne devra pas constituer une entrave au déplacement de la petite faune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux projetés ne font pas l'objet d'une opposition mais devront respecter les prescriptions énoncées ci-après.

ARTICLE 2 : Considérant que la partie de la clôture située dans la bande de 20 mètres située à l'arrière de la parcelle cadastrale section 04 numéro 111 ne devra pas constituer une entrave au déplacement de la petite faune.

Le 27.07.2023

Le Maire :

Le Maire,
Philippe GLESER

